

Tomasz Wysłobocki

Contre la lecture des femmes, ou un livre dangereux que l'on n'a pas lu

Cahiers ERTA nr 2, 189-195

2011

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

TOMASZ WYSŁOOCKI

Université de Wrocław

Contre la lecture des femmes, ou un livre dangereux que l'on n'a pas lu

« La Femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune »¹. Cette revendication célèbre d'Olympe de Gouges montrait bien (et le fait aussi aujourd'hui) l'ambiguïté sociale des Françaises aux temps de la Révolution ; un drôle de citoyen qui peut être condamné, la femme ne peut pas agir indépendamment, étant toujours sous la tutelle de son père ou de son mari et n'existant dans la conscience collective que comme mère, fille, sœur ou épouse d'un tel ou autre². En marche vers un futur plus prometteur, les femmes restent toujours actives, par moment – sur le premier plan des événements. Comme nombre de leurs concitoyens, elles écrivent, proposent, revendiquent, agissent et attendent³. Mais elles n'ont pas pu atteindre leur but : la liberté. Ce rêve n'est resté pour elles que le fruit défendu, mais cette fois-ci ce n'était pas Dieu qui défendait mais leurs propres compagnons : leurs maris, frères et fils. L'émancipation féminine effrayait la partie mâle de la société.

A cette époque, est né aussi le mythe de la femme révolutionnaire, dégoûtante créature assoiffée de sang, recherchant vengeance, s'excitant aux pieds de l'échafaud⁴. Cette « furie de la guillotine » ou « citoyenne tricoteuse » va nourrir l'imagination d'un nombre d'hommes qui auront rappelé cette image dénaturée à chaque fois que les femmes voudront entrer dans l'espace public. C'est pourquoi, le 30 octobre 1793, on défend aux femmes toute association⁵. On veut les faire taire. Marie-Antoinette, Manon Roland, Olympe de Gouges, Charlotte Corday sont tuées

¹ O. de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, sans lieu, sans éditeur, sans date, p. 9.

² A. Rosa, *Citoyennes : les femmes et la Révolution Française*, Paris, Messidor, 1988, p. 4.

³ Voir par exemple *Cahiers de doléances des femmes en 1788 et autres textes*, sous la rédaction de P.-M. Duhet, Paris, Des femmes, 1981.

⁴ A. Rosa, op. cit., p. 194–204.

⁵ Voir *Décret de la Convention nationale, du 9.me jour du 2.me mois de l'an 2.d de la République Française, une et indivisible*, qui défend les Clubs et Sociétés populaires des femmes.

pour montrer aux autres que la politique n'est pas pour les femmes. On jette ainsi la moitié de la France dans le néant, on les clôt dans leurs maisons. La seule chose que les femmes ont gagné au cours de la Révolution c'est le droit de divorce⁶, si ce n'est pas pour les hommes que l'on l'a institué.

On est en 1801. Déjà la Révolution a pris plusieurs tournants, mais elle a survécu le pire. Napoléon Bonaparte est au pouvoir et il prépare ses grandes réformes. Jean-Antoine Chaptal, ministre de l'Intérieur, travaille sur les changements dans l'éducation publique. Mais il ne touche pas aux femmes, si ce n'est pas pour créer l'école de sages-femmes de l'Hospice de la maternité de Paris. Que Bonaparte n'aimasse pas les femmes savantes, on le sait bien et l'exemple de l'« exilée permanente », Mme de Staël, le prouve⁷. Ce mépris pour les femmes va trouver son reflet dans le Code civil de 1804 sur lequel on travaillait déjà depuis plusieurs années et dont les articles concernant la vie familiale vont être corrigés par Napoléon lui-même.

C'est dans ces circonstances brièvement décrites que paraît un livre étrange. Un livre dont le but reste toujours controversé. Livre dangereux que l'on n'a pas, et heureusement, lu. Ce livre est intitulé *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* et a été écrit par Sylvain Maréchal, qui depuis son incarcération en 1788 (après avoir écrit son *Almanach des Honnêtes Gens*, où il développait la philosophie athée) a préféré cacher son vrai nom pour ne plus répéter son aventure prisonnière. Titre bouleversant et auteur connu pour l'audace de ses œuvres. Celui-ci commence sa carrière en écrivant des idylles (qui lui valent un succès considérable), mais très vite il laisse cette légèreté poétique pour des sujets plus graves. Non seulement il se joint à la lutte contre la religion et vante, dans nombre de ses œuvres, les idées athées, mais aussi il noue les liens avec les premiers socialistes, et adhère au mouvement des franc-maçons. Il devient ainsi un vrai et fervent militant politique et social⁸.

À y regarder de plus près, notre *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* ne trahit aucune intention de son auteur. Mais pour pouvoir les établir il nous faut d'abord une analyse bien fondée des propos que Maréchal présente dans ladite œuvre.

Juste au début de son œuvre, notre *Législateur* situe bien son dessein dans les circonstances socio-politiques de son époque et, en quelque sorte, il justifie la création du *Projet* en prétendant qu'il n'écrit que ce que la législative a préféré ne pas dire :

⁶ J.-C. Martin, *La révolte brisée : femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 165-166.

⁷ N. Arnaud-Duc, « Les contradictions du droit », [dans :] *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, « Le XIX^e siècle », sous la direction de G. Fraisse et M. Perrot, Paris, Perrin, 2002, p. 122-123.

⁸ J.-P. Beaumarchais et al., *Dictionnaire des littératures de la langue française*, Paris, Bordas, 1984.

Ce Projet de Loi ne pouvait paraître plus à propos, qu'au moment où l'on s'occupe de l'organisation définitive des études.

Vous remarquerez que dans son rapport, si estimable, sur l'Instruction publique, Chaptal garde le plus profond silence touchant les femmes ; il ne leur suppose aucunement la nécessité d'apprendre à lire, à écrire, etc.⁹

Pour vite fuir les accusations du manque de l'esprit égalitaire dans son œuvre, Maréchal souligne que par son *Projet* il ne veut pas « placer un sexe au-dessous de l'autre » et que « les deux sexes sont parfaitement égaux ». Mais il y ajoute sur-le-champ « aussi parfait l'un que l'autre dans ce qui les constitue »¹⁰. Voilà la rhétorique contradictoire de notre *Législateur* : les deux sexes sont égaux quoique différents et de cette différence découle leur inégalité. Un paradoxe, et non pas le dernier.

Ce qui pourrait encore surprendre le lecteur, c'est le fait que le *Projet* n'est point adressé aux femmes mais « aux chefs de maison, aux pères de famille et aux maris » qui devaient sentir, comme le veut Sylvain, la « nécessité et l'urgence de [cette] loi » puisque les femmes, corrompues par l'instruction et plongées dans de vaines lectures, ne sont pas aptes à s'occuper proprement de leurs familles. Il en résulte que « les bons ménages deviennent rares »¹¹.

Pour Maréchal « apprendre à lire aux femmes est un hors-d'œuvre, nuisible à leur éducation naturelle : c'est un luxe dont l'effet fut presque toujours l'altération et la ruine des mœurs »¹². Pourquoi Sylvain considère-t-il l'instruction féminine comme un luxe ? L'auteur vient vite nous éclairer sur cette question-là.

Que les femmes n'étant assujetties à aucune charge publique, à aucune fonction administrative, n'ayant pas même droit aux fauteuils de l'*Institut*, elles n'ont nul besoin de savoir lire, écrire...¹³.

Encore une fois donc on a à faire avec cette rhétorique ambiguë dans laquelle se spécialise Maréchal. A quoi servirait aux femmes cette instruction tellement désirée, si elles ne pouvaient jamais s'en vanter, si ce n'était que pour intimider leur mari...¹⁴ Il nous semble que Maréchal provoque en confondant la cause avec la conséquence.

Pour mieux asseoir ce préjugé misogynne, il s'appuie non seulement sur la *Nature*, mais aussi il a recours à « la » Raison qui « veut que chaque sexe soit à sa place et s'y tienne », puisque cette même Raison « veut que les sexes diffèrent de talents comme d'habits »¹⁵.

⁹ S. Maréchal, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* ; par S**-M***, Paris, chez Massé, 1801, p. VI.

¹⁰ Ibidem, pp. IV-V.

¹¹ Ibidem, p. II.

¹² Ibidem, p. 2.

¹³ Ibidem, p. 47.

¹⁴ « Combien doit être difficile le ménage d'une femme qui fait des livres, unie à un homme qui n'en sait pas faire », ibidem, p. 18-19.

¹⁵ Ibidem, p. 50.

Comme nombre de gens de son époque, notre « Législateur » ne prévoyait qu'un seul rôle pour les représentantes du sexe faible – femme au foyer – et c'est là où elles peuvent et doivent s'épanouir véritablement. Il s'exprime ainsi :

Que l'intention de la bonne et sage nature a été que les femmes exclusivement occupées des soins domestiques, s'honoreraient de tenir dans leurs mains, non pas un livre ou une plume, mais bien une quenouille ou un fuseau¹⁶.

De façon idyllique Maréchal nous peint ainsi sa vision du sort féminin : « bonnes mères de famille, les excellentes femmes de ménage, les épouses sensibles, les jeunes filles naïves et toutes naturelles »¹⁷. Afin de les réjouir pour le reste de leur vie, il leur donne ces « quenouille » et « fuseau », qui apparaîtront dans le texte plusieurs fois, et qui vont devenir pour l'auteur un attribut féminin par excellence, par opposition au « génie » et à l'« arme » qui ne seront qu'à la portée des hommes seuls. Mais ce n'est pas lui, un certain Sylvain Maréchal, mais la « bonne et sage nature » qui l'ordonne ! De plus, « les femmes ont trop d'occupations dans leur ménage, pour trouver du tems de reste et à perdre en lectures, écritures.... »¹⁸.

Parmi ces occupations domestiques se trouve aussi l'éducation des enfants. Et là, notre « philosophe » admet aux femmes ce privilège. Mais cette fois-ci non plus il n'échappe pas à la contradiction :

Combien la première éducation des enfans, nécessairement confiée à leur mère, souffre quand la mère est distraite de ses devoirs par la manie du bel esprit¹⁹.

Et pour bien illustrer la vanité des femmes voulant s'instruire, il cite un vieux proverbe français : « la couvée est mal tenue, quand la poule veut chanter aussi haut que le coq ». Mais comment donc éduquer sans être éduqué ? Voilà le mystère maréchalien !

Sylvain semble bien connaître les femmes. Selon lui, c'est contre la nature féminine de savoir lire, simplement parce que « l'esprit naturel des femmes [...] ne demande point à être cultivé »²⁰. D'après lui la nature des femmes c'est la douceur et l'amour, il n'hésite donc pas à invoquer, ce qui n'était pas du tout rare à l'époque, ses doutes quant aux capacités amoureuses des femmes lettrées et écrit ce qui suit :

Les femmes qui se targuent de savoir lire et de bien écrire, ne sont pas celles qui savent aimer le mieux. L'esprit et le talent refroidissent le cœur...²¹

Ainsi effraie-t-il ses lecteurs mâles en faisant des femmes éduquées des viragos dégoûtantes, qui « semblent abjurer leur sexe » et ne font que « singer les hommes ». Pour peu que les femmes acquièrent un peu de savoir, elles deviennent, au dire de notre « Législateur », « négligentes, paresseuses, hautaines, exigeantes, acariâtres, [et

¹⁶ Ibidem, p. 3.

¹⁷ Ibidem, p. III.

¹⁸ Ibidem, p. 17.

¹⁹ Ibidem, p. 19.

²⁰ Ibidem, p. 38.

²¹ Ibidem, p. 6.

enfin] peu soumises »²². Et même, il ne doute pas qu' « une femme poète, est une petite monstruosité morale et littéraire ».²³ Pour promouvoir la débilité mentale des filles, il propose, au nom de la Raison « qu'une jeune vierge, instruite par sa mère aux seules vertus privées, aux seuls détails du ménage, et bien pénétrée de l'amour de ses devoirs et du travail, soit dispensée d'avoir une dot pour avoir un mari »²⁴. Tentant.

Enfin, de l'incapacité mentale des femmes, il fait une vraie vertu, la sacralise, en évoquant l'image suivante de l'Annonciation :

Quand l'Ange *Gabriel* descendit du firmament, pour annoncer à *Marie*, (l'épouse de *St.-Joseph*) la conception d'un Dieu dans ses flancs virginaux, *Gabriel* ne surprit point la bonne vierge faisant une lecture ; elle réparait les chausses de son époux, car son ignorance avait trouvé grâce devant le *St.-Esprit*²⁵.

Donc, même Dieu préférerait les imbéciles aux savantes. La religion alors doit convaincre les plus sceptiques. Et le sexe dévot aurait dû suivre l'exemple.

De surcroît, et toujours d'après Maréchal, même la grammaire française est contre le sexe faible :

Combien il est choquant dans le langage ainsi qu'en morale, d'être obligé de donner aux femmes des qualifications masculines, telles que *Mademoiselle est auteur, Madame est amateur*.

Cette dissonance grammaticale tend à prouver que les femmes semblent abjurer leur sexe, quand elles exercent les professions que ces mots désignent²⁶.

Finalement, il craint que la lecture ne puisse rendre les femmes libres, émancipées du joug masculin et c'est encore elle qui doit les mener à rompre les liens *naturels* qui les unissent aux hommes (impensable pour Maréchal) :

Que pour l'ordinaire, une femme perde de ses grâces et même de ses mœurs, à mesure qu'elle gagne en savoir et en talens.

Pour peu qu'elle sache lire et écrire, une femme se croit émancipée, et hors de la tutelle où la nature et la société l'ont mise pour son propre intérêt²⁷.

Pourquoi défendre la lecture aux femmes ? « Parce qu'il y a de mauvais livres », répond encore Maréchal. Pour finir avec la corruption des mœurs et la décadence sociale provoquées par les femmes qui ont porté leurs yeux vers de mauvaises œuvres, il propose de « jeter au milieu d'un feu de joie tous les livres et instrumens à l'usage de l'éducation factice des femmes. Autour du bûcher [donc autour des livres], on chantera »²⁸. Pour faciliter cette « fête », et en attendant la promulgation de

²² Ibidem, p. 22.

²³ Ibidem, p. 68.

²⁴ Ibidem, p. 60-61.

²⁵ Ibidem, p. 30.

²⁶ Ibidem, p. 37.

²⁷ Ibidem, p. 13.

²⁸ Ibidem, p. 88.

cette loi, on propose de réunir tous les livres en un seul lieu. Et là on sent le grotesque...

Si on brûle tous les livres, que restera-t-il aux femmes ? Un mari, répond Maréchal et il attribue à celui-ci un rôle primordial dans la vie de sa femme, parce que c'est « la Raison [encore une fois, qui] veut que les maris soient les seuls livres de leurs femmes ; livres vivans, où nuit et jour elles doivent apprendre à lire leurs destinées »²⁹.

« Si les femmes n'avaient point d'autres livres que « yeux de ces tendres époux », ce serait bien là le cas de dire qu'elles se sont gâtées le cœur et abruti l'esprit par de mauvaises lectures »³⁰, dira plus tard Mme Gacon-Dufour, en répondant aux « injures » de son futur amant – Sylvain Maréchal en personne.

Le livre que l'on lit aujourd'hui avec un dégoût et une stupéfaction non dissimulés, a-t-il choqué le public aux temps de sa création ? Il y avait sûrement des femmes offensées et indignées – deux d'entre elles ont même écrit leurs « contre-projets »³¹. Les hommes ont gardé le silence. Fait significatif. Il faut quand même souligner que les idées abordées par Maréchal n'étaient point étranges aux lecteurs de l'époque. La misogynie masculine était alors omniprésente. L'histoire connaît peu d'exemples d'hommes qui se sont battus pour l'amélioration du sort des femmes – Condorcet (dans le domaine de la politique), Rousseau (dans le domaine de l'éducation). C'est assez restreint. On traitait les femmes comme mineures, inférieures, incapables, impuissantes, insensées et « in-presque-tout ». Mais ce qui choque dans le cas du *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, c'est le fait que Maréchal a rassemblé tous ces préjugés, de types différents, en un seul livre. Et c'est cela qui indigne. C'est cette profusion des propos anti-féminins qui nous montre ce mur misogyne insurmontable auquel les femmes se sont heurtées lors de leur marche vers la liberté.

Est-il probable que Maréchal pensait vraiment ce qu'il a écrit dans son « Projet » ? Après une analyse bien fondée, il semble que ce n'était qu'une satire, un pamphlet. Il apparaît que ce dernier ne se moque des femmes que pour démontrer l'absurdité des préjugés qui concernaient le sexe faible. Finalement, il tente de ridiculiser non pas les femmes, qui veulent être bien instruites, mais les hommes qui veulent jeter leurs compagnes dans les bras de l'ignorance. Des propos tronqués, des citations manipulées, des contradictions omniprésentes – si Maréchal, en vrai philosophe, avait voulu vraiment défendre la science aux femmes, il se serait méfié de tous ceux-là ; comme athée il ne se serait point appuyé sur l'autorité de Dieu. De plus, comme le remarque Mme Gacon-Dufour :

²⁹ Ibidem, p. 54.

³⁰ M. A. J. Gacon-Dufour, *Contre le projet de loi de S ***. M ***., portant défense d'apprendre à lire aux femmes, par une femme qui ne se pique pas d'être Femme des lettres*, Paris, chez Ouvrier, 1801, p. 47.

³¹ Voir A. Clément-Hémery, *Les femmes vengées de la sottise d'un philosophe du jour, ou Réponse au projet de loi de M. S **-M *** portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris, chez Madame Benoist, 1801.

Le caractère connu du philosophe qui vient d'écrire contre l'instruction des femmes a donné lieu de penser que ce ne pouvait être qu'une plaisanterie qu'il avait voulu faire par son projet de loi³².

Mais il devait exister ceux qui ne connaissaient pas du tout le caractère de Maréchal. Eux, ils auraient pu prendre l'œuvre à la lettre. Et c'était ça qui rendait ce livre dangereux dans les mains d'un fou misogynne. N'oublions pas non plus que les circonstances en étaient favorables. C'est à cette époque-là que l'on travaillait sur le Code civil qui devait régler une fois pour toutes les relations femmes-hommes en France. Et Napoléon, il préférait les femmes qui ne mettaient pas le nez dans les livres.

Mais la providence, enfin femme elle-même, ne voulait pas voir l'abrutissement du beau sexe. Heureusement pour les femmes, le *Projet* s'est perdu dans l'amas des livres écrits à l'époque. Il n'a pas éveillé grand écho dans la société et finalement il est resté un livre dangereux que l'on n'a pas lu.

Aujourd'hui nous pouvons en parler. Ensemble, hommes et femmes. Et tant mieux pour nous.

³² M. A. J. Gacon-Dufour, op. cit., p. 2.